

**COMMUNE DE COURS**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du Lundi 20 Janvier 2025 à 19 h 00**  
**Salle du Conseil Municipal – Mairie de COURS**

*Ordre du jour et Notes explicatives de synthèse*  
*(Etabli en application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

\*\*\*

**1. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Compte-rendu des décisions prises par le maire**  
*Exposé de Monsieur Patrice VERCHERE – Maire de Cours*

Depuis le conseil municipal du 20 Décembre 2024, 4 décisions ont été prises au titre de la délégation de pouvoirs accordée par le conseil municipal au maire en vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Ces décisions concernent le foncier, la commande publique, les finances locales et le domaine public.

- Renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur les biens suivants :

N°	Parcelle cadastrale		Adresse	Nature du bien	Superficie
	Section	N°			
64/2024	AD	324, 326	44 rue Docteur Lhéritier - Cours la Ville	habitation	129 m <sup>2</sup>
65/2024	AC	245, 249, 246	198 rue Irénée Giraud - Cours la Ville	habitation	1360 m <sup>2</sup>
66/2024	AO	92	1380 rue Général Leclerc - Cours la Ville	habitation	528 m <sup>2</sup>
67/2024	AB	155	25 rue de Charlieu - Cours la Ville	immeuble d'habitation	385 m <sup>2</sup>

Aussi, conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du CGCT, il est demandé à l'assemblée délibérante de prendre acte des décisions prise par le maire.

**2. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – Avenant n°2 à la convention d'adhésion au service commun « Assistance à la passation des marchés publics » avec la COR**  
*Exposé de Monsieur Patrice VERCHERE – Maire de Cours*

La commune a adhéré par convention au service commun « assistance à la passation des marchés publics » avec la COR le 02/12/2020.

Les tarifs ont été revus en 2022 par le biais d'un avenant n°1

Il convient de remettre à jours la grille des prestations et les tarifs applicables.

Aussi il est demandé aux membres du conseil municipal d'approuver l'avenant n°2 tel que présenté et autorisé M le Maire à signer les pièces à intervenir.

**3. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – Avenant n°1 à la convention d'adhésion au service de Conseil en énergie partagé / économe de flux (CEP-EF) de la COR**  
*Exposé de Monsieur Bernard KRAEUTLER – 5<sup>ème</sup> Adjoint*

Dans le cadre de sa politique de transition énergétique et écologique, fil rouge de son projet de territoire, la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien a créé un service mutualisé de conseil en énergie partagé – économe de flux.

Pour des raisons de ressources humaines, le service n'a pas pu être rendu sur l'année 2023, par conséquent la COR ne souhaite pas appeler la contribution des communes adhérentes pour cette année-là.

Pour l'année 2024, le service n'ayant repris qu'en mai, la COR souhaite, là encore, proratiser la contribution des communes adhérentes (sur 8 mois au lieu de 12).

Les missions complémentaires sont gratuites pour les communes adhérentes et prises en charge par la COR dans le cadre de son ambition TEPos (Territoire à énergie positive) et son PCAET (Plan Climat-air-énergie territorial).

La convention ne prévoyant pas de non-appel de cotisation, ni de proratisation, l'élaboration d'un avenant est obligatoire. Un appel à cotisation sera demandé à la commune à la signature de l'avenant, et au plus tard avant la clôture de l'exercice 2024.

Aussi il est demandé aux membres du conseil municipal d'approuver l'avenant n°1 tel que présenté et autorisé M le Maire à signer les pièces à intervenir.

#### **4. FINANCES LOCALES** – Demande de subvention dans le cadre de la DETR 2025 – Rénovation énergétique du logement au-dessus du Mini Thel

*Exposé de Madame Marie Claire DUBOUIS – Maire déléguée de la commune de Thel*

Suite à la reprise du commerce de Thel, il convient de rénover l'appartement au-dessus du commerce afin que la commerçante puisse être logée au-dessus du commerce.

L'appartement n'a pas été rénové depuis longtemps il convient d'entreprendre des travaux de rénovation énergétique et de modernisation de l'appartement pour faciliter sa location en correspondant à la demande. Les pièces sont petites aussi il est décidé de prévoir de tomber des cloisons intérieures. L'ensemble des fenêtres seront changées et un poêle à bois installé.

Le devis estimatif sommaire fait apparaître un montant de travaux évalué à 31 366.10 € HT répartis comme suit suivant les devis :

- Devis GODIN : 3 801.13 € HT
- Devis PLASSE : 14 120.60 € HT
- Devis AUBONNET : 13 444.37 € HT

Cette opération pourrait bénéficier, d'une subvention de l'Etat, dans le cadre de la DETR 2025, dont le montant pourrait s'élever à 12 546.44 €, soit 40% du montant HT des travaux et le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
TRAVAUX	31 366.10 €	DETR 2025	12 546.44 €
		COMMUNE	18 819.66 €
	31 366.10 € HT		31 366.10 € HT

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 12 546.44 € au titre de la DETR 2025 et prévoir ces crédits au budget 2025.

#### **5. FINANCES LOCALES** – Demande de subvention auprès de la DETR 2025 – Réhabilitation, amélioration et sécurisation des locaux de la gendarmerie

*Exposé de Monsieur Bernard BOURELIER – 8<sup>ème</sup> Adjoint*

Depuis de longues années la commune a constaté l'état des locaux de la gendarmerie. La commune accueillera courant 2025 une nouvelle brigade mobile de 6 gendarmes, et il est donc nécessaire de rénover le bâtiment et de l'agrandir.

Pour cela la commune a travaillé avec un architecte qui nous propose un agrandissement par l'arrière du bâtiment des bureaux, une rénovation du sas d'entrée afin de le rendre accessible, une rénovation énergétique (reprise des façades, isolation toiture terrasse).

Le devis estimatif sommaire fait apparaître un montant de travaux évalué à 445 000 € HT, soit 534 000 € TTC répartis comme suit :

Addition de construction pour bureaux	220 000 € HT
Réfection de l'étanchéité en toiture terrasse sur existants	27 000 € HT
Création d'un SAS et accès PMR	42 000 € HT
Aménagement des locaux accueil dans existant	18 000 € HT
Remplacement de l'ensemble des clôtures et portails	40 000 € HT
Création d'un parking 6 places	50 000 € HT
TOTAL Travaux	397 000 € HT
Honoraires maîtrise d'œuvre	39 500 € HT
Dépenses annexes	8 500 € HT
TOTAL DU PROJET	445 000 € HT

A ces travaux gérés par un architecte, se rajoutent des travaux d'isolation des façades et rénovation (estimés à 80 871.95 € HT) et la réfection des logements (estimés à 40 000 € HT).

Cette opération pourrait bénéficier, d'une subvention de l'Etat, dans le cadre de la DETR 2025, dont le montant pourrait s'élever à 267 000 € et le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit ;

DEPENSES		RECETTES		SUBV. SOLLICITEE
TRAVAUX	397 000.00 €	DETR 2025	222 500.00 €	
ETUDES MO	39 500.00 €			
ETUDES DIVERSES	8 500.00 €	COMMUNE	193 371.95 €	
Isolation des façades	80 871.95 €	REGION	150 000.00 €	
Réfection des logements	40 000.00 €			
	565 871.95 € HT		565 871.95 € HT	

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 222 500 € au titre de la DETR 2025 et prévoir ces crédits au budget 2025.

**6. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE** – Présentation et approbation du projet de plan de mobilité des territoires lyonnais

*Exposé de Monsieur Patrice VERCHERE – Maire de Cours*

Information à venir.

**COMMUNICATION DES ELUS**

**QUESTIONS DIVERSES**



**Le Maire,  
Patrice VERCHERE**